

déterminée dans le cadre des discussions multilatérales du Club de Paris et compte tenu des besoins financiers des pays débiteurs mis en évidence dans le programme convenu par le FMI.

L'une des recommandations du Sommet, pleinement endossée par le Canada, voulait qu'on examine un train de mesures à l'intention des pays à revenu moyen inférieur. Le Club de Paris a récemment approuvé des lignes directrices préconisant un traitement plus généreux fondé sur l'allongement des périodes de remboursement. Il existe également une disposition prévoyant la conversion de la dette des pays à revenu moyen inférieur dans le cadre d'un accord de rééchelonnement. D'autres mesures sont à l'étude.

Nous avons présenté ci-dessus les grandes lignes de l'application des modalités de Toronto et de l'affectation de ressources supplémentaires pour financer une baisse des taux d'intérêt. Il n'est pas possible de déterminer avec précision quels seront les effets des mesures futures étant donné que leur nature exacte est encore examinée par le Club de Paris.

Recommandation

Il faudrait, dans chaque cas, que le Canada évalue de façon indépendante l'engagement du pays débiteur à procéder à des réformes économiques sérieuses et à un développement équitable qui respectent l'environnement et les droits de la personne.

Réponse

En évaluant les programmes d'ajustement et les mesures d'allègement de la dette, le gouvernement entreprend sa propre évaluation de l'engagement à l'égard de la réforme économique et d'autres facteurs comme ceux qui ont été précisés dans l'énoncé des principes et politiques du présent document. Compte tenu des circonstances, les mesures pertinentes seront prises au moyen des programmes d'aide bilatérale ou, dans certains cas, par la remise de la dette au titre de l'APD ou dans le cadre d'institutions multilatérales comme les institutions financières internationales ou le Club de Paris.

En ce qui a trait aux prêts publics consentis à des conditions commerciales, l'admissibilité à l'allègement de la dette et les conditions qui y sont rattachées sont déterminées par consensus au sein du Club de Paris d'après un programme d'ajustement financé par la communauté internationale et une évaluation de la nécessité de fonds supplémentaires. Le gouvernement considère que ce genre d'allègement de la dette devrait être entrepris dans un cadre multilatéral de façon à partager le fardeau entre les créanciers et en consultation avec le pays débiteur visé.

En ce qui concerne l'aide publique au développement, le gouvernement présentera un projet de loi prévoyant une nouvelle remise des dettes d'APD d'autres pays, dont chaque cas sera étudié isolément, conformément aux politiques canadiennes.

Dans le passé, le gouvernement a entrepris des initiatives bilatérales visant à annuler les dettes d'APD des pays en développement en application de résolutions des Nations Unies ou à la suite de son propre examen des besoins d'autres pays à faible revenu lourdement endettés. Dans un cas (Myanmar, l'ancienne Birmanie), le Canada n'a pas annulé les prêts au titre de l'APD en raison de ses préoccupations concernant la situation des droits de la personne dans ce pays.